



Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-215601014-20240215-DEL1320240212-DE

Vœu de soutien à la filière agricole et aux agriculteurs

DEL13_2024_02_12

En exercice : 20

Présents : 18

Votants : 20

Le douze février deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : GUÉGAN Christian, LE CAPITAINE Anne-Cécile

Pouvoirs : GUÉGAN Christian donne pouvoir à DUVAL Laurent, LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen

Rapporteur : Monsieur Le Maire

↳ Le maire informera l'assemblée :

L'agriculture et les espaces agricoles sont des ressources stratégiques de Lorient Agglomération. Notre territoire est composé à 44% de surface agricole utile avec plus de 32 hectares. Près de 520 exploitations agricoles y sont recensées représentant 900 emplois. L'agriculture est pour notre territoire une activité économique d'intérêt général qui participe au développement durable, à la création d'emplois directs et indirects, à l'alimentation, à la préservation de l'environnement et des paysages, enfin est vecteur de lien social.

Depuis des années, au travers de sa charte de l'agriculture et de l'alimentation, Lorient Agglomération et ses partenaires mettent en place, de nombreuses actions pour le maintien de l'activité agricole et diversifiée sur le territoire. Cette charte laisse une place plus importante à l'alimentation notamment grâce à son Projet Alimentaire Territorial (PAT) reconnu par le ministère de l'agriculture. La politique d'aide définie par la Charte répond à quatre grands défis : la préservation et la valorisation des ressources de l'agriculture et l'emploi ; la co-construction d'un projet alimentaire territorial durable et partagé ; le développement de la qualité territoriale du pays de Lorient et de la transition ; la mise en œuvre adaptée et concertée.

Le projet de territoire de Lorient Agglomération fixe l'ambition du maintien d'une agriculture productive qui sait se réinventer. En effet, l'agriculture est une filière importante du territoire qui doit pouvoir évoluer de manière durable et économiquement viable. L'innovation doit permettre de répondre à l'enjeu concernant la préservation des capacités et des surfaces de production.

Lorient Agglomération s'engage à accompagner la profession écologique : l'évolution des pratiques et le renouvellement générationnel des agriculteurs sont autant d'opportunités pour l'ancrer dans de nouvelles dynamiques économiques.

Concrètement, Lorient Agglomération a triplé les aides pour l'installation aux agriculteurs en passant de 2.000 € à 6.000 €. Attentifs aux enjeux du foncier agricole, Lorient agglomération anime une cellule ad hoc qui se réunit trimestriellement avec la chambre d'Agriculture, la SAFER et surtout les agriculteurs, autour de la préservation des terres agricoles. Enfin, à l'initiative de Lorient Agglomération, les principaux organismes locaux d'appui aux entreprises du territoire ont créé une cellule d'appui aux entreprises afin de consolider leur accompagnement au plus près des besoins. La cellule d'appui aux entreprises, tout comme le dispositif de soutien psychologique aux agriculteurs « Réagir 56 » sont à la disposition de ces professionnels.

Depuis quelques jours, les agriculteurs manifestent leur colère et leur malaise sur l'ensemble du territoire français, bretons et du Pays de Lorient par la multiplication de manifestations et d'actions coup de poing. Bien que la France reste un poids lourd de la production agricole en Europe en assurant le cinquième de la production européenne, cette crise révèle des difficultés structurelles, notamment en matière de revenus, fruit de leur travail (18% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté) ou encore l'« inflation normative » environnementale venue de l'Union européenne ainsi que la surtransposition des directives européennes par l'Etat qui viennent renforcer leurs difficultés.

↳ Le maire proposera à l'assemblée :

Il est proposé au conseil municipal de formuler un vœu en soutien à la filière agricole et aux agriculteurs.

Considérant :

- La charte de l'agriculture et de l'alimentation du Pays de Lorient et son plan alimentaire territorial, pilotée par Lorient Agglomération, Communauté de communes Blavet Bellevue Océan et la Chambre d'agriculture du Morbihan approuvée en juin 2017
- Le Projet de territoire de Lorient Agglomération, son axe 1 Vivre ensemble et ses enjeux stratégiques « renforcer l'accès pour tous à une alimentation locale de qualité » approuvé par la Conseil communautaire du 9 novembre 2021.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

↳ **DE RAPPELER** la reconnaissance de ses élus et de la population à tous ceux qui nous nourrissent, au service de la souveraineté alimentaire.

↳ **DE SOUTENIR** les filières agricoles du territoire et souligne les efforts d'adaptation déjà consentis pour répondre aux enjeux de transition écologique qui veillent à assurer la disponibilité et la durabilité des richesses naturelles de notre territoire.

↳ **DE DEMANDER** au Gouvernement de confirmer les mesures immédiates de simplifications administratives pour mettre fin aux incohérences auxquelles sont trop souvent confrontés les agriculteurs et ainsi les protéger d'une concurrence injuste sur les marchés et d'aide d'urgence de 50 millions d'euros pour la filière bio.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-215601014-20240215-DEL1320240212-DE

➤ **DE FAIRE** respecter au plus vite la loi Egalim afin d'encadrer les marges de l'ensemble de la filière notamment transformateurs et distributeurs en instaurant des prix plancher pour assurer une juste rémunération aux agriculteurs.

ADOPTÉ: à 20 voix

Fait à LANGUIDIC, le 15 février 2024

Le Maire,



Laurent DUVAL

